## Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*18327035\* belge



N° d'entreprise : 0702796870

**Dénomination :** (en entier) :

**PHI-CONSTRUCT** 

(en abrégé):

Forme juridique:

Société privée à responsabilité limitée

Siège: (adresse complète) Rue d'Elsenbosch 3 1357 Hélécine

Objet(s) de l'acte:

Constitution

Il ressort d'un acte de constitution reçu par Maître Bernard INDEKEU, ayant sa résidence à Zoutleeuw, le 3 septembre 2018, que monsieur VAN BRABANT Filip, né à Saint-Trond le 26 mai 1978, demeurant à 1357 Hélécine, rue d'Elsenbosch 3, madame LAUWEREYS Katrien, née à Uccle le 6 juillet 1982, demeurant à 1357 Hélécine, rue d'Elsenbosch 3 et monsieur DE WITTE Bruno, né à Louvain le 27 juillet 1987, demeurant à 3400 Landen, Everspoelstraat 10, ont :

- 1. Constitué une SPRL dénommée «PHI-CONSTRUCT» ayant son siège social à 1357 Hélécine, rue d'Elsenbosch 3 et pour objet social, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:
- · l'adoption de travaux de construction et de rénovation de bâtiments privés et publics, en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant;
- toutes les transactions possibles liées directement ou indirectement à la maintenance, la rénovation, la réparation, le rétablissement, la modernisation de tous types d'œuvres d'art et biens immobiliers, et en général, toutes les transactions liées directement ou indirectement aux bâtiments publics et privés ;
- le contrat pour tout travaux toiture, zinc et menuiserie, et en particulier l'activité de couvreur, la construction à ossature en bois et le séchage et la fermeture de bâtiments ;
  - le contrat pour l'exécution des travaux de démolition ;
- le contrat pour la livraison et l'installation et la réparation des ouvrages de maçonnerie et de béton ;
  - le contrat pour travaux le plafonnage, la cimentation et les travaux de plâtre ;
  - le contrat pour la livraison et l'installation et la réparation des sols et des revêtements muraux ;
  - · le contrat pour réaliser des travaux d'isolement
  - le contrat pour la livraison et l'installation de la verrerie
  - le contrat pour des travaux d'électricité en général et des travaux sanitaires ;
  - la réalisation d'installations électriques industrielles, semi-industrielles et utilitaires ;
  - la construction de boîtiers de commutation et la réalisation des travaux d'entretien;
- le contrats pour l'installation et la réparation du chauffage central, des appareils de climatisation; tous les travaux relatifs à la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, etc.;
  - le contrat pour la finition finale, en particulier la peinture et la décoration des bâtiments;
  - le commerce et la production de matériaux de construction ;
- le conseil et l'assistance technique, administrative et commerciale à toutes les entreprises et sociétés pour toutes les questions relatives au secteur immobilier;
- l'acquisition de tous les sites possibles, la construction de bâtiments publics et privés, l'achat, la vente, la location, la distribution et la subdivision de tous les biens immobiliers possibles;
- l'achat, la vente, la location, l'importation et l'exportation de tous les matériaux, biens, appareils et équipements possibles nécessaires à la construction, à l'entretien, à la réparation et au renouvellement des œuvres d'art et des bâtiments;
- la préparation, la rédaction et la conclusion, en tant que représentant et pour compte propre, de tous les contrats possibles pour des travaux publics ou privés ou pour des livraisons et l'exécution de

Moniteur

Volet B - suite

toutes les transactions y relatives

- · donner des conseils sur la gestion des entreprises et des sociétés, fournir une assistance en matière de gestion et effectuer des tâches de gestion dans des entreprises et des sociétés, ainsi qu'observer la gestion dans des entreprises et des entreprises;
- fournir des conseils et des rapports sur les réglementations en matière de performance énergétique, en particulier "Performance énergétique et climat intérieur", en abrégé PEB;
- la supervision et l'élaboration de projets dans le domaine de la construction civile et utilitaire, en particulier l'activité en tant que coordinateur de la construction et de la sécurité, l'inspection des égouts :
- assurer la formation et l'enseignement dans tous les domaines en matière de réalisations architecturales et de supervision des réalisations architecturales au sens large;
  - l'exploitation d'une entreprise agricole ou horticole et de comprendre cela au sens le plus large;
  - · l'activité des maréchaux;
  - la fabrication de structures métalliques et leurs parties ;

La société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir son siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille à titre de résidence principale.

La société peut, d'une facon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son obiet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut accepter et exercer un mandat d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans toutes sociétés, quel que soit son objet social.

La société pourra exercer toutes activités d'intermédiaire commercial dans les domaines ci-dessus énumérés et dans tous secteurs dont l'activité n'est pas réglementée à ce jour.

La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux ou se porter

Elle peut prêter à toutes sociétés et/ou personnes physiques et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La gérance a compétence pour interpréter l'objet social.

- 2. Dont le capital souscrit s'élève à dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00), libéré à concurrence de six mille deux cents euros (€ 6.200,00).
- 3. La société est représentée à l'égard des tiers et en justice par monsieur VAN BRABANT Filip, prénommé et monsieur DE WITTE Bruno, prénommé, gérants, agissant seuls.
- 4. L'assemblée générale ordinaire des associés se tient le 1ier juin de chaque année, à 17 heures. Il n'y a pas de conditions particulières pour l'admission à l'assemblée et l'exercice du droit de vote.
- 5. L'exercice social commence le 1ier janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice social se clôturera le 31 décembre 2019.

Il n'y a pas de dispositions spéciales concernant les réserves. Le bénéfice est divisé, ainsi que le solde après la liquidation, conformément à la résolution de l'assemblée générale.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :